

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-027 du 29 mars 2023
Portant sur les subventions d'équilibre à inscrire aux budgets primitifs 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de CHAMPAGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 23/03/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 46	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 4 Absents : 4	Exprimés : 54	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, LEFORT *suppléante* FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, CHAUSSAT, FAUCHER.

Pouvoirs : SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, VERDIER à LUQUET L, PIERRON à CHAUSSAT, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à DESGRANGES, ROULLAND à SIMON, GLOMOT à MORANÇAIS.

Excusés : SCHMIDT, D'HULSTER, TRIMOULINARD, LARGE.

Absents : SIMONET B, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET.

Secrétaire de séance : Christian ÉCHEVARNE

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

La subvention d'équilibre est une aide financière versée par la collectivité pour combler les pertes d'un secteur d'activité. Ce type de subvention est octroyé dans le cadre d'une activité nécessaire pour l'intérêt général. Il s'agit d'un don non remboursable.

Le Vice-président présente au Conseil communautaire les subventions d'équilibre prévisionnelles du budget principal vers certains budgets annexes :

Subventions d'équilibre des budgets annexes à inscrire au budget primitif principal 2023		
Compte	Budget annexe	Subvention d'équilibre 2023
6521	Site de La Naute	31 348.20 €
	Locaux nus	115 865.74 €
	SPANC	16 000.00 €
Total à inscrire		163 213.94 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VOTE les subventions d'équilibre prévisionnelles telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 06 avril 2023
Pour copie conforme, le 06 avril 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET

